

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	92 (2020)
Heft:	2
Rubrik:	Brèves

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ARMOUP ET CCL

PETER GURTNER, PRÉSIDENT DE LA CCL

En qualité de représentant de la Centrale d'émission de logements CCL, j'ai le plaisir de féliciter l'association romande ARMOUP à l'occasion de son centenaire. Je profite de cette opportunité pour exposer brièvement le but de la CCL et les quelques points de convergence existant entre les deux organisations.

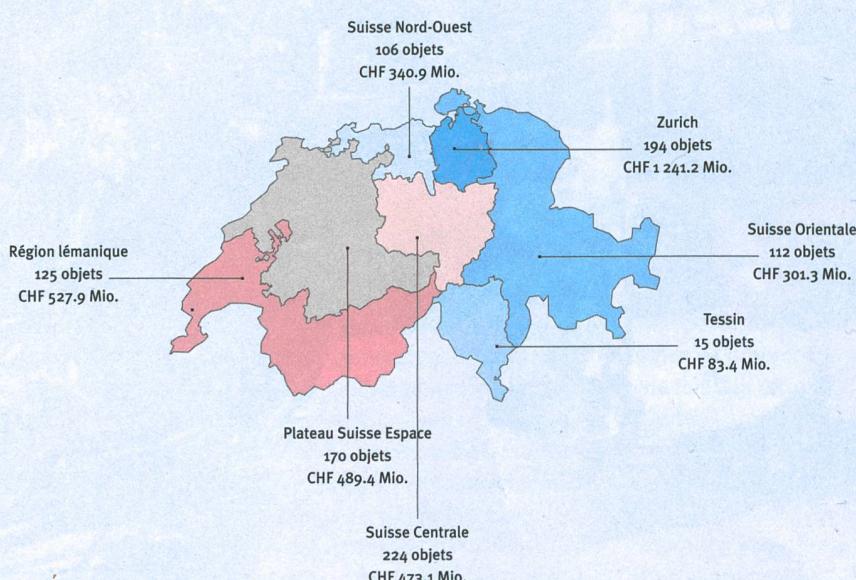
La fondation de la CCL a eu lieu sous forme de coopérative il y a 30 ans, en une période marquée par des taux d'intérêt extrêmement élevés. Son but est de recourir directement au marché des capitaux pour le financement de projets de construction des maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui lui sont affiliés. A cette fin, elle émet périodiquement des emprunts sur le marché obligataire, en collaboration avec la Banque

cantonale de Zurich. Le produit de la souscription est mis – sous forme d'hypothèques normales – à la disposition des maîtres d'ouvrage participant à une émission, ce pour une durée déterminée, à un taux d'intérêt fixe et extrêmement favorable, grâce au cautionnement de la Confédération. La CCL a fait ses preuves en tant qu'instrument attrayant pour le financement de maîtres d'ouvrage d'utilité publique. Elle permet également aux acteurs à faible capitalisation d'accéder au marché des capitaux, offre une sécurité de planification à long terme, contribue à amortir les loyers et aide les investisseurs à réaliser des investissements sans risque. Par ailleurs, elle n'a causé aucune perte aux pouvoirs publics depuis près de deux décennies.

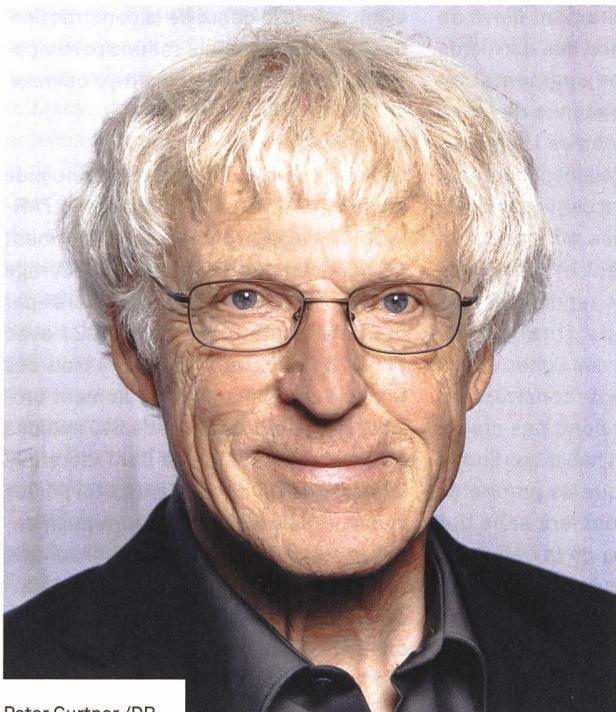
Une commission d'examen indépendante décide de l'approbation des demandes de prêt. La gestion opérationnelle des

Répartition géographique

Emissionszentrale für
gemeinnützige Wohnbauträger
egw ccl
Centrale d'émission pour
la construction de logements



Les fonds tirés des emprunts, d'une valeur totale de 3 457 300 000 francs suisses, ont été engagés pour le financement de 946 constructions sur tout le territoire suisse.



Peter Gurtner /DR

activités de la CCL incombe à la direction à Olten. Vu le manque de place, il n'est pas possible d'entrer ici dans les détails. Il est conseillé aux éventuels intéressés aux fonds de la CCL de consulter le site web www.egw-ccl.ch, où les procédures, les exigences et les délais à respecter lors de la demande de financement sont mis en ligne dans la langue de Voltaire également.

En ce qui concerne les relations avec l'ARMOUP, trois points sont essentiels:

- Tout d'abord, nombre de membres de l'ARMOUP sont aussi membres de la coopérative CCL et clients de celle-ci. Certains d'entre eux faisaient déjà partie des pères fondateurs ou du petit groupe de pionniers intrépides qui, en 1991, malgré le taux d'intérêt élevé de 6,5% de l'époque, ont participé aux premiers emprunts. Aujourd'hui, sur les 508 membres de la CCL, 83, soit environ 16,3%, viennent de Suisse romande. 53 d'entre eux bénéficient actuellement de 227 prêts finançant 8504 logements, pour un montant total d'environ 660 millions de francs. A fin 2019, ce montant représentait environ 19% de l'ensemble des prêts en

cours, soit du total d'environ 3,5 milliards de francs. Le dernier contrôle de solvabilité a donné un très bon résultat pour les clients de Suisse romande. Pratiquement la totalité des bénéficiaires de prêts ont reçu une notation (rating) allant de bien à très bien.

- Deuxièmement, des représentants de milieux de l'ARMOUP ont toujours occupé et continuent à assumer des fonctions au sein d'organes et de groupes de travail importants de la CCL. Je ne peux pas les nommer tous ici, mais je voudrais mentionner au moins Edy Gianora, Hubert Graezer, Paul Batschelet et Flavio Guido, les anciens membres suisses romands du Comité de la CCL, et Philippe Favarger, le représentant actuel dans cet organe de direction.
- Troisièmement, l'ARMOUP et la CCL sont liées depuis près de 20 ans par une convention de prestations modérément rémunérées, dans le cadre de laquelle une coopération fructueuse entre les directions des deux organisations s'est développée au fil des ans. Le mandat confié à l'ARMOUP consiste principalement en la diffusion régionale d'informations sur les prestations de service de la CCL. Au cours des dernières années, un travail précieux a été réalisé par de nombreux participants avec le soutien logistique de la SCHL. Nous remercions ici pour leur engagement toutes les personnes concernées.

Pour les années à venir, je souhaite à l'ARMOUP un développement toujours couronné de succès ainsi que la continuité de nos bonnes relations. Cela suppose bien sûr que la CCL ait aussi un avenir et que le parlement se prononce une fois de plus en faveur de son droit à l'existence. Comme mentionné en introduction, les emprunts de la CCL sont garantis par la Confédération, ce qui requiert périodiquement un nouveau crédit-cadre. Le plus récent, d'un montant de 1,9 milliard de francs, date du printemps 2015. Il sera épousé à fin 2020. La préparation d'une nouvelle demande de crédit est en cours. Les Chambres fédérales devront prendre une décision à ce sujet d'ici le milieu de l'année prochaine. Les convaincre de l'importance de cet objet sera donc ces prochains temps une tâche prioritaire pour les maîtres d'ouvrage d'utilité publique intéressés au maintien de l'existence de la CCL. Les membres de l'ARMOUP sont cordialement invités à participer également aux efforts entrepris dans ce but. L'année de votre jubilé offre un cadre approprié à cet effet. Un grand merci. ■